



REPUBLIQUE DU BENIN

Agence Nationale d'Identification
des Personnes



Cadjéhoun Ahouanlèko

N° 556 PR/ANIP/PCA/GM/SP

Cotonou, le 25 mai 2021

ANIP : UN SERVICE QUI S'AMELIORE ET SE MODERNISE

I- Mesures de décongestion du siège de l'ANIP à Cotonou.

L'Agence Nationale d'Identification des Personnes porte à la connaissance du public qu'elle a pris de nouvelles mesures pour, d'une part soulager les usagers et d'autre part, faire face également aux difficultés de gestion de la masse de demandeurs dans un environnement exigü.

- 1- Dans ce cadre, **pour compter du lundi 17 mai 2021**, les enrôlements au RAVIP, ne se feront plus au siège de l'ANIP. Ils se feront plutôt dans les arrondissements de la Commune de Cotonou où sont établies des unités d'appui à la formalisation des demandes d'actes de naissance sécurisés et de titres d'identité.
- 2- L'acceptation des demandes de carte nationale d'identité biométrique est subordonnée à la présentation d'un acte de naissance sécurisé et d'un certificat d'identification personnelle.
- 3- La première vague de formalisation dans les ministères étant satisfaite, les unités d'appui à la formalisation des demandes d'actes sont à nouveau déployées dans les ministères et autres services, en collaboration avec les points focaux desdits services, **depuis le mercredi 19 mai 2021**. Un calendrier de deuxième passage sera rendu disponible à cet effet.
- 4- L'ouverture du centre des opérations au 11^e arrondissement de Cotonou
- 5- L'ouverture du centre de services de l'Annexe à Kouhounon, von Pantagruel,

II- Mesures de dématérialisation des services de l'ANIP

L'Agence Nationale d'Identification des Personnes lance sa plateforme de gestion dématérialisée des prestations de services à la population pour compter du mercredi 26 mai 2021. Ainsi, les usagers qui le désirent peuvent aller sur le **Portail National des e-Services** pour :

- soumettre leur demande d'acte de naissance, de certificat d'identification **en ligne**,
- payer les prestations **en ligne** et,
- obtenir leurs actes de naissance sécurisés et leur certificat d'identification personnelle **en ligne**.

Ou se rendre sur le site WEB de l'ANIP à l'adresse :
<https://eservices.anip.bj/>

III- Mesures en faveur de la diaspora

- 1- Ouverture de l'unité de service à la Direction de l'Emigration et Immigration où il est enrôlé sur place les demandeurs de passeports biométriques qui n'avaient pas participé au RAVIP et est fourni un appui aux demandes d'actes de naissance sécurisés et de certificat d'identification des personnes.
- 2- Ouverture à partir du 1^{er} juin 2021 d'un service à l'ambassade du Bénin à Paris pour aider nos compatriotes de l'Europe à s'inscrire au Registre National des Personnes Physiques et obtenir la sécurisation de leurs actes d'état civil. De même, les nouvelles naissances pourront être enregistrées au nouveau mécanisme en cours de déploiement.
- 3- Ouverture à Abidjan, à partir du 1^{er} juin 2021 d'une unité de services au Consulat du Bénin à Abidjan, pour répondre aux préoccupations des Béninois de Côte d'Ivoire lors du lancement de l'opération d'identification biométrique.
- 4- Possibilité offerte aux Béninois de la diaspora de bénéficier des services en ligne sur le Portail National ou sur la plateforme de l'ANIP :
<https://eservices.anip.bj/>



Cyrille GOUGBEDJI
Gestionnaire-Mandataire